



## DOSSIER DE PRESSE

Toulouse le 30 octobre 2012

# 10<sup>ème</sup> programme d'intervention de l'agence de l'eau Adour-Garonne (2013-2018)

### Contact presse :

Agence de l'eau Adour-Garonne-  
Catherine Belaval- 06 08 73 64 03- [catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr](mailto:catherine.belaval@eau-adour-garonne.fr)

# SOMMAIRE

**PLAN DE SAUVEGARDE POUR L'EAU :  
L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE PREVOIT 1,9 MILLIARD** **P 3**

LE CONSTAT: CRISES RECURRENTES POUR LES USAGERS DE L'EAU **p 3**  
LES CONSEQUENCES DE CES CRISES ONT DES EFFETS NEGATIFS **p 3**  
A L'HORIZON 2050, CES CRISES VONT S'ACCENTUER **p 4**

**I- LE BON ETAT DES RIVIERES PASSE PAR UNE QUANTITE SUFFISANTE D'EAU** **p 4**

**II- L'AGENCE ACCOMPAGNE LE DEVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES** **p 6**

**III- PARCE QUE L'EAU APPARTIENT A TOUS, ELLE DOIT ETRE GEREE COLLECTIVEMENT** **p 10**

ANNEXES **p 12**

*LES ENJEUX DU BASSIN ADOUR-GARONNE* **p 12**

*EXEMPLE DE LA SECHERESSE 2012 : UNE ANNEE DE CRISE...PARMI TANT D'AUTRES* **p 13**

*BILAN PROVISOIRE DE LA SECHERESSE 2012* **p 13**

*LES ACTIONS DE L'AGENCE EN 2012 POUR LIMITER LA GESTION DE CRISE* **p 14**

# Plan de sauvegarde pour l'eau :

## l'agence de l'eau Adour-Garonne prévoit 1,9 milliard

Face aux changements globaux, les pénuries menacent l'eau potable du Sud-Ouest. Les crises récurrentes vont s'accroître avec le changement climatique.

L'agence de l'eau prévoit dans son programme d'intervention, les actions nécessaires pour préserver la quantité et la qualité de l'eau du grand sud-ouest.

### Le constat

Actuellement, le **déséquilibre** entre la demande en eau (les prélèvements) et la ressource disponible (cours d'eau, réserves souterraines, retenues d'eau) est **de l'ordre de 220 Mm<sup>3</sup>** et concerne **environ la ½ de la surface totale du territoire d'Adour-Garonne**.

Ce déséquilibre, constaté en été, période sensible pour les milieux aquatiques, engendre des crises récurrentes pour les usagers de l'eau sur ces territoires.

### Les conséquences de ces crises ont des effets négatifs

- **sur la qualité de la ressource** (risque accru de pollution, augmentation des températures, aggravation des conséquences de l'eutrophisation -manque d'oxygène- des plans d'eau) **nuisibles** à la vie des espèces aquatiques. Dans certains cas la baignade peut alors être interdite
- **sur la biodiversité** : limitation des surfaces mouillées et des habitats piscicoles, perturbation des conditions de reproduction des batraciens et des poissons, de la circulation de certaines espèces piscicoles
- **sur l'économie du territoire** : limitation de l'irrigation avec baisse des rendements, crise fourragère, augmentation des prix des aliments pour le cheptel, perturbation des activités touristiques sur les plans d'eau et les rivières, problème de refroidissement de centrale nucléaire, diminution des activités industrielles
- **sur la santé** : risque de rupture d'approvisionnement d'eau potable.
- **et peut s'accompagner de conséquences sociales** : conflits d'usage importants, actes de malveillance (récemment le plan d'eau du Moura dans le Gers) voire des différends pour l'accès à l'eau comme pendant la sécheresse de 1989-1990.

**Sur le plan économique, ces crises ont un coût.** Le déstockage et l'achat de volumes d'eau depuis les réserves EDF est une solution efficace mais non garantie sur le long terme et de plus en plus coûteuse.



Face à cette situation et pour parer à l'urgence, cette année l'Agence a financé les besoins à des taux allant jusqu'à 75%, en partenariat avec les collectivités territoriales. Soit 3,3 M€ pour mobiliser 92 Mm<sup>3</sup> depuis les ouvrages EDF, afin de soutenir les débits de l'Adour, de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron durant l'été. *A titre d'exemple, une journée de déstockage en relâchant un débit de pointe de 15 m<sup>3</sup>/s consomme plus de 1 Mm<sup>3</sup>/jour pour un coût de plus de 70 000€/jour. Ou encore, lorsqu'on lâche 15 m<sup>3</sup>/s dans la Garonne, c'est presque 1€/s (90 ct€/s) qui passe dans le fleuve.*

## A l'horizon 2050, ces crises vont s'accroître

Les premiers résultats des travaux de recherche et de prospective, lancés par l'agence de l'eau sur l'impact du changement climatique à l'échéance 2050, sont très clairs :




- **augmentation de la température de l'air** (+1.5°C à +3,5°C) avec pour conséquence des épisodes de canicule plus fréquents, une augmentation de la demande en eau et un réchauffement global des cours d'eau. A titre d'exemple, la canicule de l'été 2003 sera à terme considérée comme une année moyenne selon les prévisionnistes.
- **accentuation de la durée et de l'intensité des sécheresses,**
- **baisse des débits des rivières et des fleuves.** Ainsi, le fleuve Garonne devrait perdre entre 20 et 40% de son débit en période estivale.

S'ajouteront probablement les effets d'une disponibilité moins importante de la neige<sup>1</sup>. On prévoit, en effet, -60% de précipitations neigeuses, -60% de hauteur de neiges et des durées d'enneigement qui diminuent de -30% à -60%.

Ces éléments, territorialisés, malgré les incertitudes liées aux modèles, sont une base pour que s'engage la réflexion sur les stratégies possibles d'adaptation.

Face à ce constat alarmant, la mobilisation des acteurs est nécessaire afin de prendre les décisions qui s'imposent pour y faire face (économies d'eau, meilleure utilité de l'eau, création de réserves).

A cette fin, l'agence de l'eau Adour-Garonne a d'ores et déjà engagé les initiatives suivantes :

-  L'Agence finance les opérations collectives qui stockent l'eau en dehors de la période critique de l'étiage, qui permettent de compenser ou de substituer tout ou parties des prélèvements.
-  Cette année l'Agence a investi 3M€ dans sa politique pour une meilleure utilisation de l'eau : aide à l'investissement de matériel plus économe en eau, recherche de fuites dans les réseaux d'adduction et sensibilisation-conseil aux économies d'eau auprès des usagers.
-  L'Agence, en partenariat avec les Chambres d'agriculture de Midi-Pyrénées, a aidé le conseil aux bonnes pratiques d'irrigation, l'acquisition de sondes de mesure de l'humidité du sol permettant des relevés de mesures automatiques et télétransmises, pour améliorer le pilotage de l'irrigation et diminuer l'importance des prélèvements.

---

<sup>1</sup> Le projet ANR mené par Météo France entre 2009 et 2011 (Scénarios climatiques adaptés aux zones de montagne : phénomènes extrêmes, enneigement et incertitudes) apporte des éléments sur la disponibilité de la neige dans le futur.

## I. Le bon état des rivières passe par une quantité suffisante d'eau

Pour conserver la rivière vivante, l'Agence met en place **un programme de restauration des cours d'eau**. Pragmatique et réaliste, ce programme est « taillé » pour le premier rendez-vous européen de 2015.

- Bâti autour des grandes priorités de l'eau dans notre bassin, ce nouveau programme d'intervention, est celui du premier rendez-vous de bon état des eaux fixé à 60% des rivières et des eaux souterraines du bassin Adour-Garonne en 2015
- Mieux connaître pour mieux agir : la vision globale de l'eau sur le bassin dont dispose l'Agence au travers des données (réseaux de suivi) qu'elle finance, de son expertise, de sa vision prospective de l'impact des changements globaux a été intégrée dans le programme d'intervention. Cette vision globale a permis de prioriser son action en fonction des enjeux du bassin Adour-Garonne inscrit dans le document cadre sur l'eau (le SDAGE<sup>2</sup>).

Le nouveau programme prévoit des priorités fortement affichées : la **préservation de l'eau potable et la réduction des pollutions diffuses, la restauration du fonctionnement des milieux aquatiques, le maintien des débits suffisants pour les rivières** dans un contexte de changement climatique.

### Contexte

- ✓ *L'approche des cours d'eau a changé : elle pose l'exigence d'un retour à un fonctionnement plus naturel des cours d'eau impliquant la reconquête du milieu naturel. Elle oblige à plus de pédagogie envers les maîtres d'ouvrage devant le défi de la restauration de la continuité écologique (aménagement ou équipements de seuils, chaussées).*
- ✓ *La maîtrise des pollutions diffuses par l'agriculture repose sur une réglementation et sur des mesures agri-environnementales qui rendent difficiles l'engagement des acteurs. Cette difficulté est couplée avec une faible visibilité de résultats sur les milieux compte tenu de leur inertie.*

---

<sup>2</sup> SDAGE-Schéma D'Aménagement et de Gestion des Eaux- est le document d'orientation à portée juridique en matière de programme pour l'eau. Le SDAGE du bassin Adour-Garonne a été approuvé en 2009.

## II. Pour sortir progressivement de la gestion de crise, l'Agence accompagne le développement durable des territoires

Pour soutenir financièrement les maîtres d'ouvrages et les acteurs de l'eau (collectivités, entreprises, agriculteurs, associations, particuliers...), l'agence de l'eau disposera, pour les 6 prochaines années, d'une capacité d'intervention accrue permettant, dans un contexte économique tendu, marqué par les difficultés de financement, de renforcer l'accompagnement technique et financier des acteurs locaux dans la mise en œuvre des politiques communautaires, nationales et locales de l'eau.

👉 1,9 milliard au service de l'eau du grand sud-ouest **sans augmenter la pression fiscale sur les usagers.**

Ce programme est en **augmentation de 24%** des capacités d'interventions de l'Agence sans augmentation des redevances payées par les usagers.

### Contexte

- ✓ *Le ralentissement de l'économie pour l'ensemble des acteurs ne favorise pas la projection à moyen terme ni les financements des projets par les collectivités locales.*
- ✓ *Le X<sup>e</sup> Programme prévoit une ingénierie financière prenant en compte ces difficultés de financement des collectivités.*

Grâce aux redevances qu'elle perçoit, l'Agence est dotée des moyens nécessaires à la réalisation du programme. Cette solidité financière l'autorise à s'engager aux côtés de ses partenaires sur le long terme et permettre ainsi aux projets qui concourent à l'amélioration de la qualité des milieux aquatiques d'émerger.

L'enveloppe dédiée aux interventions progresse de manière significative dans certains domaines.

Le programme de 1,9 milliard prévoit notamment :

180 M€ à la préservation des milieux aquatiques et la prévention des inondations (en hausse de 75%)

240 M€ à l'alimentation en eau potable (en hausse de 40%)

105 M€ aux actions pour la gestion quantitative de la ressource et les économies d'eau (en augmentation de 69% par rapport au programme précédent)

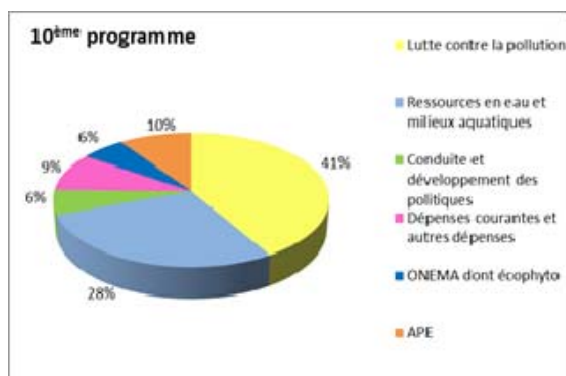
83 M€ à la connaissance, R&D et innovation : 25 M€ consacrés aux études et 58 M€ à la connaissance environnementale (en hausse de 80%)

90 M€ à la lutte contre les pollutions agricoles (en hausse de 11%)

121 M€ à la lutte contre les pollutions industrielles et artisanales (stable)

590 M€ à l'assainissement domestique (en hausse de 8%)

240 M € seront consacrés à la solidarité entre le monde urbain et les territoires ruraux.




## Nouveautés

### **180 M€, soit un quasi doublement des dotations, sont destinés, dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et des inondations, à permettre :**


- *D'augmenter les taux d'aide pour aider les collectivités locales à s'impliquer dans la gestion des berges et plus généralement de l'espace rivière.*
- *De financer les réflexions en amont liées à la nouvelle Directive sur les inondations. Il s'agit en effet de promouvoir les scénarios de gestion préventive des crues par la recherche de réhabilitation des zones naturelles d'épandage de crues dans une logique de solidarité amont-aval. L'agence interviendra dans le financement des études préalables au PAPI et dans les actions de maîtrise foncière et de gestion des zones d'épandage de crue, voire même dans les opérations territorialisées de réduction des ruissellements à l'échelle des bassins versants.*
- *D'accompagner la restauration de la **continuité écologique**, c'est-à-dire la libre circulation des espèces aquatiques (poissons migrateurs notamment) et la restauration du transport solide indispensable au bon fonctionnement des milieux. Ce sont ainsi plus de 1800 ouvrages qui devront s'équiper de passes à poissons d'ici la fin du programme avec l'aide de l'agence, en lien avec les schémas régionaux de continuité écologique (trame bleue).*
- *Plus généralement, de renforcer la prise en compte de la préservation des zones humides et de la biodiversité liée à l'eau*

### **90 M€, seront consacrés à la lutte contre les pollutions diffuses (phytosanitaires ou nitrates)**

- Pour la mise en œuvre du plan éco-phyto, en plus des contributions des agences au financement national de ce plan, des **actions territorialisées** seront mises en place pour réduire les risques de pollutions, en concentrant les moyens de l'agence sur les zones à enjeux pour l'eau : captages d'eau potables stratégiques, principaux gisements d'eau potable pour l'avenir, rivières en mauvais état.
- En plus de ces démarches locales, pour pérenniser économiquement des pratiques agricoles plus économes en intrants, l'agence va également développer de nouveaux **partenariats** de branche avec les **acteurs des filières professionnelles et économiques** : d'importants moyens pourront être mobilisés pour favoriser la conversion des exploitations agricoles vers des systèmes plus économes en eau et en produits chimiques : des aides et animation de filières, comme le bio mais pas seulement, seront proposées, combinant : avances sur investissements, mesures agri-environnementales pour la conversion, matériels alternatifs, conseils aux pratiques, équipements dans les exploitations d'élevage pour stocker les effluents, développement de l'agro-foresterie,...

 *L'agence s'engage dans de nouveaux partenariats avec les COOP agricoles telles Euralis et Maisadour pour faire progresser les agriculteurs vers une meilleure maîtrise de l'impact de leur activité sur l'eau. Un projet de conventionnement avec les fédérations régionales des coopératives est à l'étude.*


- Les particuliers et les collectivités sont également concernés par les aides de l'agence visant à la généralisation du **zéro-phyto** pour les pratiques amateurs ou l'entretien des espaces publics.

 Depuis notre campagne 2011 nous avons accompagné 68 collectivités qui représentent une population totale de 400 000 habitants environ. Ce chiffre de population ne tient pas compte du dossier encore en phase d'étude engagé pour le CG 31 (qui couvre donc 1 200 000 hbts environ) – dossier d'étude de plan de désherbage. Nous avons accompagné depuis 2007 d'autres grosses collectivités dans les PAT. On peut notamment noter l'engagement de Auch, Tarbes, Lourdes, Pau, Pamiers (au total environ 200 000 habitants concernés). Enfin, nous accompagnons des conseils généraux ou autres opérateurs (Parcs, FREDEC) dans des opérations de sensibilisation des collectivités. Le cas le plus ancien est le conseil général des Landes qui a touché en 5 ans 192 communes (dont 48 ont engagé des investissements, 19 aidées par l'agence).

#### **83 M€ pour la connaissance, R&D et innovation**


**L'acquisition de nouvelles connaissances et le développement de nouveaux outils s'y rapportant impliquent de mener des programmes de recherche et développement et de soutenir des projets innovants.** L'Agence s'engage à soutenir des actions de recherche territorialisées, notamment dans une logique de sites et de projets de démonstration, implantés sur le Bassin, en partenariat avec les acteurs locaux.

Notre accompagnement s'inscrira dans la logique d'un soutien à la politique nationale d'innovation souhaitée notamment dans le domaine de l'Eco-industrie.

 L'Agence contribuera, en lien avec la future banque publique d'investissement qui verra le jour fin 2012 (et intégrant sans doute l'actuelle entreprise publique OSEO), au soutien de petites et moyennes entreprises innovantes dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

#### **80 M€ pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif et 40 M€ pour l'aide aux services publics d'assainissement collectif dans leur mission de contrôle et appui technique aux collectivités.**

**Le développement de l'assainissement non collectif en tant que solution à part entière constitue une véritable alternative à la politique du « tout tuyau ».** L'Agence poursuit le soutien financier du diagnostic des installations et propose notamment des solutions innovantes de gestion collective des opérations groupées de réhabilitation des dispositifs défectueux. 1,2 millions d'installations sur bassin, soit 3 millions d'habitants sont concernés par ce projet. 20 000 réhabilitations sont prévues d'ici à 2018.

 L'Agence finance une étude « in situ » de 22 filières d'assainissement non collectif : filières innovantes et traditionnelles sur 66 sites dans le département du Tarn. De ce point de vue, l'agence est la seule en France à suivre les nouvelles techniques pour épurer les eaux usées d'un habitat individuel. Cette étude permettra de tester la fiabilité des nouveaux procédés. Cette étude financée à hauteur de 450 000 € permettra de tester la fiabilité des nouveaux procédés dans les conditions des besoins réels du particulier (variation du nombre d'habitants entre semaine et week-end, qualité des eaux brutes, nature du sol, topographie, disponibilité foncière, proximité d'un fossé ou cours d'eau). Les filières innovantes testées : des microstations à culture fixée ou à culture libre, filtre planté de roseaux, filière compacte (filtre planté de coco ou filtre à tourbe). Cette étude permettra de publier un document d'appréciation des qualités de ces dispositifs testés. L'objectif est de bâtir une méthode d'approche des choix de ces équipements.





Dans le cadre de la politique « montagne et littoral », une attention particulière sera portée sur la remise aux normes de l'assainissement des structures privées ou associatives, telles que les campings ou les refuges de haute montagne. Un partenariat en ce sens a été signé entre l'Agence avec le Parc national des Pyrénées et avec les gestionnaires de refuge pour protéger la ressource en eau des Pyrénées et améliorer l'assainissement des refuges des Pyrénées.



### **105 M€ dédiés aux actions pour la gestion quantitative de la ressource et les économies d'eau**

**L'alimentation en eau potable de qualité est une exigence prioritaire sur tout autre usage. Pour une totale sécurité sanitaire, quantité et qualité de l'eau ne peuvent être dissociées.**

- Afin d'atteindre les débits objectifs surtout à l'étiage et d'assurer l'approvisionnement en eau potable, une combinaison de mesures est indispensable : démarches locale de planification et de concertation, recherche d'optimisation des usages de l'eau et de promotion des économies d'eau, mobilisation de réserves existantes ou nouvelles.
- Dans le domaine des économies d'eau, pour atteindre l'équilibre quantitatif, ce sont plus de 40 Mm<sup>3</sup> **d'économies d'eau** supplémentaires qu'il faut réaliser par an d'ici 2021. Pour cela l'agence renforce ses aides au conseil à l'irrigation appropriée, aux diagnostics de fuites dans les réseaux (irrigation et eau potable). Elle va également ouvrir des aides à la **réutilisation des eaux pluviales et usées** lorsque les taux de retours sur investissement sont trop longs pour déclencher des opérations. Elle va accompagner la réforme des volumes prélevables par l'irrigation et notamment les nouveaux **organismes uniques** pour la gestion des quotas d'irrigation qui vont progressivement se mettre en place dans le bassin, afin de s'ajuster aux ressources réellement disponibles dans le milieu naturel. Ces organismes uniques seront les vecteurs de **stratégies locales d'économies d'eau** et d'optimisation collective des prélèvements agricoles. Des aides à la **conversion des cultures vers des cultures plus économes en eau** seront également ouvertes dans les zones les plus critiques. Ainsi, par exemple ces Mesures Agri environnementales (MAE) pour la conversion vers des systèmes économes en intrants ont été identifiés dans des protocoles locaux comme en Poitou Charente où les MAE devraient permettre de réduire de 13 Mm<sup>3</sup> les prélèvements pour l'irrigation d'ici 2021.

*Ex du SAGE Nappe profonde de Gironde : ce projet montre que ces économies sont réalistes puisqu'en 5 ans depuis 2008, ce sont près de 2,5 Mm<sup>3</sup>/an de réduction de fuites sur les réseaux d'eau potable et 5 Mm<sup>3</sup>/an sur les autres usages qui ont été économisés.*

- Une cinquantaine de projets de création de réserves sont en cours d'étude sur le bassin totalisant un volume d'environ 80 Mm<sup>3</sup>. Ces volumes permettront de soutenir le niveau des rivières en période de basses eaux pour assurer à la fois les usages et préserver les milieux aquatiques. Beaucoup d'entre elles se situent sur le bassin de la Garonne, de l'Adour, de la Midouze et de la Charente, régions les plus régulièrement exposées aux sécheresses et aggravées par un déséquilibre fort entre les prélèvements en eau (tous usages confondus) et les ressources disponibles.
- Pour maintenir le débit suffisant de la Garonne cet été, le déstockage de 48,4Mm<sup>3</sup> a été nécessaire et prolongé en automne. Il a coûté environ 3 M€ à la collectivité dont 75% payé par l'Agence. A titre d'exemple, une journée de déstockage en relâchant un débit de pointe de 15 m<sup>3</sup>/s consomme plus de 1 Mm<sup>3</sup>/jour pour un coût de plus de 70 000€/jour. Ou encore, lorsque l'on lâche 15 m<sup>3</sup>/s dans la Garonne, c'est presque 1€/s (90 ct€/s) qui passe dans le fleuve.

### III. Parce que l'eau appartient à tous, elle doit être gérée collectivement

Ce programme d'intervention bâti dans la concertation et le dialogue depuis plus d'un an avec les différents usagers de l'eau a été approuvé par le Comité de Bassin, le « parlement local de l'eau ».



Pour agir de manière efficace, l'Agence est au service des territoires d'eaux, leurs spécificités, leurs atouts et leurs faiblesses, en prenant en compte les conflits d'usages qui s'y rencontrent. Cette force du collectif, nécessaire pour gérer le bien commun qu'est l'eau, met la feuille de route du programme d'intervention 2013-2018 en adéquation avec les réalités des territoires, en toute transparence.

Pour permettre aux collectivités de donner à l'eau son caractère intégrateur, l'Agence développe des outils de gouvernance locale pour une gestion collective proche du citoyen.

Les interventions de l'Agence sont financées à plus de 80% par les ménages, cette contribution de tous à la politique publique de l'eau oblige l'Agence à informer régulièrement sur l'avancée de sa mission. Elle a des rendez-vous réguliers avec les citoyens qu'elle consulte sur les problématiques spécifiques au bassin.

L'Agence est aussi un observateur attentif du prix de l'eau dont elle diffuse le suivi régulièrement.

#### Nouveautés

-  Symbole de ce rapprochement des territoires, **le contrat territorial** permet aux maîtres d'ouvrages de prioriser les actions visant le bon état, sur une échelle géographique pertinente, sur des thématiques et une durée choisies par les opérateurs, tout en prenant en compte les difficultés rencontrées par les collectivités à trouver des organismes prêteurs. Pour cela, elle met à leur disposition des aides avantageuses et d'une ingénierie financière adaptée (taux d'aide bonifié couplé à des prêts ou des avances remboursables).
-  Accompagnement de la future directive sur le littoral et le milieu marin, avec un financement de la connaissance de ces milieux complexes qui sera indispensable à l'élaboration de la future stratégie marine. Des actions de lutte contre les pollutions d'origine terrestre qui contribuent pour l'essentiel des sources de pollutions du littoral, sont également finançables et seront renforcées (ports, rejets de station d'épuration,..).

**En conclusion, le X<sup>e</sup> programme d'intervention est un programme qui :**

- **répond à la mission de préservation et d'amélioration de la ressource en eau des milieux aquatiques,**
- **met à disposition des partenaires et des maîtres d'ouvrages des moyens qu'aucun autre bailleur de fonds ne peut mettre sur la table,**
- **prend en compte les attentes sociétales et associe l'ensemble des acteurs du territoire et des citoyens.**
- **conforte les collectivités locales qui s'engagent dans la préservation de leur patrimoine et génèrent ainsi des emplois verts et un tissu propice à la qualité de vie et de développement économique des activités.**

**C'est un programme dans le droit fil des objectifs du DD que s'assigne l'Agence au bénéfice de bassin et de ses habitants.**

## Annexes

### 1) Les enjeux du bassin Adour-Garonne

Le bassin Adour-Garonne couvre 1/5ème du territoire national et offre une grande diversité de richesses naturelles. Bordé à l'ouest par une large façade littorale courant des Pertuis charentais à l'estuaire de la Bidassoa, il compte aussi de nombreuses zones de montagne (Pyrénées, Montagne noire, Massif central) sur plus de 30% de son territoire.

La majorité de ses 7 millions d'habitants se trouve concentrée sur l'axe Garonne entre les agglomérations toulousaine et bordelaise, l'essentiel du bassin gardant un caractère rural prononcé. Dans ces métropoles, la croissance de la population s'accompagne d'un fort étalement urbain accélérateur de l'artificialisation des sols.

Les pollutions engendrées par les rejets domestiques et industriels dans les rivières sont bien maîtrisées grâce aux efforts conséquents de dépollution réalisés jusqu'à aujourd'hui. Il convient désormais de traiter les pollutions nouvelles ou plus diffuses, comme les résidus médicamenteux.

L'agriculture sur notre bassin est une activité économique de premier plan. L'utilisation d'engrais et de pesticides doit être maîtrisée pour limiter l'impact du ruissellement et de l'infiltration de ces produits dans les rivières et nappes phréatiques. Il s'agit en effet de garantir une eau potable de qualité, mais aussi de préserver la faune et la flore aquatiques.

Malgré les deux châteaux d'eau naturels que constituent le Massif central et les Pyrénées, le territoire connaît de sévères sécheresses durant l'été et l'automne, accentuées par les prélèvements nécessaires pour l'eau potable, l'agriculture, l'industrie. Ces situations de crise récurrentes amènent à limiter certains usages afin de concilier les activités économiques et un niveau d'eau suffisant pour les milieux aquatiques. A l'inverse, pour se prémunir contre des événements pluvieux extrêmes, dommageables aux hommes et aux activités, la prévention des risques d'inondation est un enjeu fort dans certains secteurs exposés. Et dans le contexte du changement climatique, des stratégies d'adaptation sont dès à présent nécessaires.

Le bassin est également caractérisé par des milieux aquatiques et humides d'un grand intérêt écologique. Ils jouent un rôle important pour l'épuration naturelle, la régulation des eaux et le maintien de la biodiversité (desman des Pyrénées, écrevisse à pattes blanches,...). Ces milieux restent fragiles : des aménagements (digues, rectifications du lit et obstacles en rivières,...) réalisés depuis plusieurs décennies ont entraîné de fortes perturbations. Une démarche particulière est donc à mener pour diminuer les impacts des obstacles qui constituent une entrave à la libre circulation des poissons dans les rivières. Or notre bassin reste le seul en Europe à accueillir les 8 espèces patrimoniales de poissons grands migrateurs comme la grande alose, la lamproie, le saumon atlantique, l'anguille, l'esturgeon européen...

Acquérir et partager une bonne connaissance des milieux aquatiques et de leur fonctionnement est la condition d'une meilleure définition des politiques pour les préserver et les restaurer.

De plus, l'amélioration de l'organisation des acteurs locaux pour mutualiser et rationaliser nos moyens d'action et assurer un juste prix de l'eau est indispensable.

## 2) Exemple de la sécheresse 2012 : une année de crise...parmi tant d'autres

### Bilan provisoire de la sécheresse 2012

#### Sécheresse précoce

L'année 2012 a été marquée par **une sécheresse précoce exceptionnelle** résultant d'un déficit pluviométrique très important entre janvier et mars. Sur ce premier trimestre 2012 il a plu à Toulouse et Bordeaux deux à trois fois moins que la normale (déficit de plus de 60%, soit 51 mm contre 142 mm à Toulouse et 91 mm contre 224 mm à Bordeaux).

**Fin mars la situation hydrologique était préoccupante** sur l'ensemble du bassin Adour-Garonne, d'autant plus que cette sécheresse hivernale faisait suite à un automne 2011 déjà très sec.

Toutefois, les précipitations d'avril, de mai et de juin ont permis d'améliorer nettement la situation hydrologique, excepté sur la Garonne amont et la région du midi toulousain.

#### Un été très sec à partir de fin juillet

L'été a été marqué par un déficit pluviométrique compris entre 30% et 50%. Dès le mois d'août les débits de crise ont été franchis durablement sur 20% des principaux cours d'eau du bassin et les débits objectif d'étiage inscrits dans le SDAGE n'ont pu être respectés dans près de 50% des cas. **Le mois d'août 2012 a été le 3<sup>ème</sup> plus sec de ces 50 dernières années en Gironde et en Charente.**

La sécheresse s'est accentuée en septembre (excepté sur le bassin de la Charente et le littoral girondin), avec à l'échelle du bassin Adour-Garonne une pluviométrie équivalente à la moitié seulement de la valeur normale. Les déficits mensuels les plus élevés, supérieurs à 75%, ont été observés en Midi-Pyrénées (Tarn-et-Garonne, Gers, Haute-Garonne – avec à Toulouse 20 mm contre une normale de 47 mm). Sur cette région, le cumul moyen des pluies de septembre est déficitaire pour la 6<sup>ème</sup> année consécutive.

#### Aujourd'hui la situation est à l'amélioration mais le déficit hydrique incite à la prudence

Sur la période novembre 2011 - septembre 2012 la pluviométrie est déficitaire sur la quasi-totalité du bassin Adour-Garonne (excepté l'amont du bassin Charentais et ses affluents rive droite). Le déficit est plus marqué en Midi-Pyrénées qu'en Aquitaine. **Ce sont la région toulousaine et le sud du Gers qui présentent le déficit le plus important, compris entre 25% et 50%.**

**La situation invite donc à la vigilance pour l'hiver et le printemps prochains.**

A ce jour 34 arrêtés de restriction sont toujours en vigueur sur le bassin.

#### Des impacts sur les milieux aquatiques

La sécheresse prononcée observée sur les mois d'août et de septembre a induit une fragilisation importante des milieux aquatiques, avec **notamment des situations de rupture d'écoulement et d'assecs marquées dans le Gers et le Lot-et-Garonne.** En Poitou-Charentes, 43% des points d'observation de l'ONEMA sont en absence d'écoulement et près de 47% du réseau hydrographique suivi par les Fédérations de Pêche (soit plus de 1900 km de cours d'eau) est en assec ou en rupture d'écoulement au mois de septembre.

Plusieurs épisodes de mortalités piscicoles liés aux conditions hydroclimatiques ont été observés par les agents de l'ONEMA, ainsi que l'extension de développement algaux sur l'ensemble du bassin. Les habitats piscicoles et les conditions de circulation des poissons se sont trouvés dégradés.

Les débits globalement faibles à l'aval des grands sous-bassins Garonne et Dordogne engendrent des conditions écosystémiques défavorables au niveau de l'estuaire de la Gironde, ainsi que des phénomènes d'envasement de rives et d'élévation du lit des fleuves.

## Les actions de l'Agence en 2012 pour limiter la gestion de crise

### Aménagement de nouvelles réserves en eau

L'Agence a financé pour 1 M€ des projets d'aménagement de nouvelles réserves en eau dont la réhausse de l'ouvrage de serre-rustaing dans le Gers (bassin du Bouès).

### Déstockage et achat de volumes d'eau depuis les réserves EDF : solution efficace mais non garantie sur le long terme et de plus en plus coûteuse

L'Agence, en partenariat avec les collectivités territoriales, a financé cette année 3,3 M€ pour mobiliser 92 Mm<sup>3</sup> depuis les ouvrages EDF afin de soutenir les débits de l'Adour, de la Garonne, du Tarn et de l'Aveyron durant l'été.

#### **Efficace** : (à titre d'exemple)

Sur les rivières Tarn et Aveyron, la contractualisation de 22 Mm<sup>3</sup> supplémentaires par rapport à 2011 à l'échelle du bassin a permis d'éviter les restrictions de l'usage de l'eau. Aucun arrêté préfectoral n'a été pris sur ces deux rivières.

Sur la Garonne, grâce à la mobilisation des 46 Mm<sup>3</sup> financés par l'Agence, les restrictions de l'usage de l'eau ont été plus tardives et moins fortes (donc moins impactant pour les activités économiques et la population). En effet, sans le soutien des débits du fleuve Garonne, les prélèvements agricoles auraient été contraints dès la mi-août avec des réductions de plus de 50% (contre 30% au final avec le soutien des débits) et des interdictions d'usages pour tous auraient été prises (interdiction de remplir les piscines, d'arroser le jardin, de laver les véhicules,...).

**Non garantie** : les réserves EDF sont dédiées à la production d'électricité en période de pointe (essentiellement pour répondre instantanément aux fortes demandes sur le réseau en période hivernale). Compte tenu des engagements dans la production d'énergie renouvelable au niveau Européen et de l'augmentation des prix de l'énergie, l'achat d'eau à EDF n'est pas une solution pérenne sur le long terme.

**De plus en plus coûteuse (coût carbone élevé)**: le déstockage de 46 Mm<sup>3</sup> pour soutenir les débits de la Garonne cet été et prolongé en automne a coûté environ 3 M€ à la collectivité dont 75% payé par l'Agence. A titre d'exemple, une journée de déstockage en relâchant un débit de pointe de 15 m<sup>3</sup>/s consomme plus de 1 Mm<sup>3</sup>/jour pour un coût de plus de 70 000€/jour. Ou encore, lorsque l'on lâche 15 m<sup>3</sup>/s dans la Garonne, c'est presque 1€/s (90 ct€/s) qui passe dans le fleuve.

Cette solution surtout lorsqu'elle affecte la production d'électricité de pointe, doit être considérée comme une mesure transitoire dans l'attente de réserves dédiées au soutien d'étiage.

C'est pourquoi l'Agence a lancé cette année **deux études importantes sur le bassin de la Garonne et de l'Aveyron pour éclairer les décisions politiques sur la faisabilité de site de stockage** d'un point de vue technique, environnemental et économique.



DREAL DE BASSIN  
ADOUR - GARONNE

19 septembre 2012

### Typologie des bassins versants (équilibre, déséquilibre, déséquilibre important) pour l'accompagnement financier des mesures liées à la réforme des volumes prélevables

